



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



21015452

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

28 JAN. 2021

DIVISION MONS
Greffe

N° d'entreprise : **0897 642 057**

Nom

(en entier) : **CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES BENELUX**
(en abrégé) : **CSP BENELUX**

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Chemin de la Reconversion 19, 7110 Houdeng-Goegnies**

Objet de l'acte : Procuration spéciale

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 18 janvier 2021;

1. Le conseil décide de nommer la personne suivante avec effet immédiat comme mandataire spécial de la Société (ci-après "Mandataire"):

- Karin Van Overwaelle

Le mandataire dispose des pouvoirs suivants afin d'agir seul mais à tout moment; suivant la politique d'autorité financière de la Société et toute autre politique que la société pourrait mettre en œuvre à l'avenir; et suivant la validation de l'administrateur délégué, au nom et pour le compte de la Société :

- de recruter et de licencier des employés de la Société ;
- déterminer la description des fonctions, les conditions de travail, les salaires, la promotion, etc. des employés de la Société ;
- signer tous les contrats relatifs aux pouvoirs susmentionnés ; et
- représenter la Société pour l'exécution de toutes ses obligations sociales et administratives.

2. Le conseil d'administration décide de donner une procuration à Karen Laevaert, agissant seul et avec le pouvoir de substitution, afin de compléter toutes les formalités auprès du greffe du Tribunal de l'Entreprise en ce qui concerne les décisions mentionnées ci-dessus, et en particulier de publier un extrait du présent procès-verbal aux Annexes du Moniteur Belge et de compléter, signer et déposer les formulaires I et II.

Karen Laevaert
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/02/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).